

CHAPITRE, XIII.

En ce point que li empereres³ se fu partis⁴ de la terre de Surie et de Chypre⁵, Aelis⁶ la reine de Chypre, mere dou⁷ roi Henri, vint a⁸ Acre et requist le roiaume de Jerusalem⁹, si⁹ come le plus dreit heir¹⁰ qui fust aparant¹¹ dou roi Haimeri¹² son ayol⁵. Les gens de la terre orent conseil et li¹³ respondirent que il estoient home¹⁴ de l'empeor¹⁵ Fedric¹⁶, qui tenoit la terre en¹⁷ baillage de son fiz Conrad¹⁸, por quei¹⁹ il ne li²⁰ poient²¹ mie faire ce que ele²² requeroit. Mais por ce que il ne avoient onques veu celui suen²³ fiz Conrad, ne que²⁴ il n'avoit²⁵ esté present au²⁶ roiaume, il manderent²⁷ al empeor²⁸ que il²⁸ dedenz un an lor²⁹ envoias³⁰ son fiz Conrad³⁰; et se il l'envoioit³¹, il le garderoient si³² come lor seignor, ou se ce³³ non, il feroient vers lui ce que il devroient; et, por ceste requeste³⁴ faire³⁵ al empeor, li³⁶ envoierent messages .ii. chevaliers. Li unz fu Jofroi³⁷ le Tor, qui^d estoit nez³⁸ dou pais³⁹, et li autres fu Johan de Bailluel⁴⁰, qui fu nez do⁴¹ Flandres. Ces .ii.⁴² passerent en Puille, en une galée, et arriverent a Brandis; et d'ilec alerent tant que il troverent l'empeor⁴³ a Saint Lorens qui s'en aleit⁴⁴ vers⁴⁵ Capes, si come vos avez oi. La⁴⁶ li⁴⁷ distrent lor messagerie a la quel il⁴⁸ respondi que il feroit dedens le terme⁴⁹ ce que il devoit.

¹ LIBER XV. G. Le manuscrit c. s'arrête en cet endroit. — ² Cest. d. Ccl. g. — ³ L'empeor. d. g. — ⁴ Parti. g. — ⁵ Chypre. a. ici et ailleurs. — ⁶ Aelis. g. — ⁷ Du. a. Le. d. g. — ⁸ En. d. g. — ⁹ Si omis par g. — ¹⁰ Droit heir. a. g. — ¹¹ Aparans. d. g. — ¹² Haimeri. d. Haimeri. g. — ¹³ Li omis par d. — ¹⁴ Homes. g. — ¹⁵ L'empeor. a. — ¹⁶ Federic. g. — ¹⁷ Em. a. La terre por l'empeor le. d. La terre par le. g. — ¹⁸ Conrad. b. d. Coraut. g. ici et ailleurs. — ¹⁹ Pour quoi. a. — ²⁰ Li omis par d. g. — ²¹ Poient. a. d. g. — ²² Ele lor. d. Ce c'on lor. g. — ²³ Sien. a. d. g. — ²⁴ Que omis par g. — ²⁵ N'avoient. a. — ²⁶ Presens u. g. — ²⁷ Manderent. g. — ²⁸ Il omis par a. g. — ²⁹ Leur. a. — ³⁰ Lor mandast Coraut son fil. g. — ³¹ L'envoioit. d. g. — ³² Si omis par d. g. — ³³ Ce omis par d. — ³⁴ Chose. g. — ³⁵ Por ce faire. d. — ³⁶ Li omis par g. — ³⁷ L'un fu Jofroi. g. — ³⁸ Ne. g. — ³⁹ Qui estoit nez dou pais omis par d. — ⁴⁰ Bailluel. d. Baillou. g. — ⁴¹ De. a. d. g. — ⁴² Cil dui. d. g. — ⁴³ L'empeor. a. — ⁴⁴ Aloit. a. d. g. — ⁴⁵ A. a. g. — ⁴⁶ Il. d. g. — ⁴⁷ Li omis par g. — ⁴⁸ Message a quoi il. g. — ⁴⁹ Dedens brief tans. g.

* Plusieurs manuscrits des *Continuations de Guillaume de Tyr* (voyez la *Description des manuscrits*) présentent, à partir de ce chapitre, un texte tout nouveau et entièrement différent de celui que nous donnons ici. C'est celui que M. Michaud (*Biblioth. des croisades*, t. I, p. 377) désigne sous le nom de *Continuation du Manuscrit de Rothelin*. Ce récit, qui s'étend de l'an 1228 à l'an 1261, sera, à cause de son importance, publié dans ce volume à la suite de cette chronique.

¹ Voyez Sanuto, t. III, part. XI, c. XIII, p. 214. Bustron parle en ces termes des prétentions de la reine Alix : « Corrado... essendo in infantia, el governo del ditto regno per le leggi del ditto reame toccava alla regina Alisia come piu dretta herede apparente et richiesta. » Ms. de la B. I. F. Fr. n° 10493, f° 85. La *Clef des assises de la haute cour*, résumé du livre de Jean d'Idelin, porte, § 233 : « Le plus droit hair a avoir le fié, se il eschet, doit avoir le baillage de avant de tous autres hairs, se il le requiert. » *Assises*, t.

p. 597. Voyez aussi *Assises de la haute cour*, Livre de Jean d'Idelin, *ibid.* p. 261 et suiv.

* Quia videlicet neptis fuisset regis Almerici ex filia Ysabella. » Sanuto, l. c.

⁴ Joffroi le Tor était fils de Jean le Tor. Voyez plus haut, p. 319, note a. Il prend le titre de chambellan de Chypre dans une charte de 1247. Il remplit, ainsi que nous le verrons, plusieurs missions importantes. Il se maria deux fois. 1° à Alix, fille de Jean de Troyes, 2° à Bienvenue, fille de Philippe de Cafran. Suivant l'opinion de M. le comte Beugnot (*Assises*, t. I, p. 435), ce personnage doit être le rédacteur du *Livre des Assises* qui porte son nom. Voyez Ducange, *ouv. cité*, *Famille Le Tor*.

⁵ Le Nain de Tillemont, *ouv. cité*, t. IV, p. 176, cite un Jean de Bailluel au nombre des chevaliers qui furent présents, le 4 décembre 1259, au serment de fidélité et à l'hommage lige prêt par Henri III, roi d'Angleterre, au roi de France saint Louis.